

MAIRIE DE MALLEVAL

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2016

Présents : TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, MAYER Danielle, ROCHE Annie, ANTOINE Floriane, DUMOULIN Sabine, MARET Philippe, BELIN Philippe, VERCASSON Patrick

Excusés : PUY Suzette, CELLARD Romain, MARTO Philippe

Mme ROCHE Annie a été élue secrétaire

Mme le Maire soumet pour approbation le procès verbal du dernier conseil qui s'est tenu le 5 avril 2016, qui est adopté à l'unanimité

Mme le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal

1 - Subventions

Le conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

| | |
|--|------------|
| ➤ ADMR St Pierre de Bœuf | 500.00 € |
| ➤ Ass. Sportive collègue G. Baty de Pélussin | 50.00 € |
| ➤ Ass. Flash Dance | 90.00 € |
| ➤ Club du Sourire | 100.00 € |
| ➤ FJEP Lupé/Malleval | 750.00 € |
| ➤ Ass. Vivre à Malleval | 500.00 € |
| ➤ Ste La Boule des Tilleuls | 100.00 € |
| ➤ Ouvrez les Ecoutilles | 500.00 € |
| ➤ Groupement Défense Paragrêles | 100.00 € |
| ➤ CCAS | 3 000.00 € |
| ➤ Handball club du Pilat | 50.00€ |

Il rappelle, en outre, que les subventions ne seront versées qu'aux associations en ayant fait la demande.

2 - Décisions modificatives du budget

Mme le Maire présente la décision qui concerne des changements d'affectation, sans modifier le budget initial

Budget Principal

Fonctionnement

| | Chapitre | BP | DM | TOTAL |
|-----|---------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| 011 | Charges à caract. général | 85 318.00 | | 85 318.00 |
| 012 | Frais de personnel | 161 000.00 | | 161 000.00 |
| 023 | Virement sect. inves | 122 185.36 | - 86 519.88 | 35 665.48 |
| 65 | Autres charges gestion courante | 62 583.00 | | 62 583.00 |
| 66 | Charges financières | 5.400.00 | | 5 400.00 |
| 67 | | | | |
| | TOTAL DEPENSES | 436 486.36 | - 86 519.88 | 349 966.48 |
| 002 | Excédent antérieur | 125 229.36 | - 86519.88 | 38 709.48 |
| 013 | Atténuation de charges | 22 000.00 | | 22 000.00 |
| 70 | Produits de service | 14 100.00 | | 14 100.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 186 847.00 | | 186 847.00 |
| 74 | Dotations et participations | 83 310.00 | | 86 310.00 |
| 75 | Autres produits gest | 5 000.00 | | 5 000.00 |
| 77 | | | | |
| | TOTAL RECETTES | 436 486.36 | | 349 966.48 |

Investissement

| Chapitre | | BP | DM | TOTAL |
|-----------------------|-------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| 001 | Solde reporté | 86 519.88 | | 86 519.88 |
| 16 | Rembt emprunt | 8 720.00 | | 8 720.00 |
| 20 | Immo incorporelles | 11 057.00 | | 11 057.00 |
| 21 | Immo corporelles | 3 000.00 | | 3 000.00 |
| 23 | Immo en cours | 87 473.48 | - 15 450.00 | |
| TOTAL DEPENSES | | 196 770.36 | - 15 450.00 | 181 320.36 |
| 021 | Virement | 56 115.48 | - 20 450.00 | |
| 10 | Dotation fonds réserves | 99 460.88 | 5 000.00 | |
| 13 | subvention | 41 194.00 | | 41 194.00 |
| TOTAL RECETTES | | 196 770.36 | - 15 450.00 | 181 320.36 |

Budget assainissement

3 - Encaissement de chèques

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une modification dans les abonnements téléphoniques, ORANGE vient d'adresser à la mairie deux chèques de 55.74 € et 188.84€ au titre du remboursement d'avoires et de trop perçus sur règlement.

Mme le Maire demande ensuite à l'assemblée si ces remboursements lui semblent acceptables et si elle peut procéder à l'encaissement de ces chèques.

Le conseil à l'unanimité accepte ces remboursements.

4 - Participation « Distripain »

Mme ROCHE Annie expose que Mr DACHIS David a pris en location auprès de la société DISTRIPAIN un distributeur automatique de pain installé à côté de l'école de Mallevall afin de fournir du pain aux habitants, le village ne disposant d'aucune boulangerie ou dépôt de pain. La location mensuelle s'élève à 360 euros. L'appareil peut contenir une quarantaine de baguettes ou flûtes qui seront livrées quotidiennement sauf le mercredi et congés annuels.

Le conseil conscient de la nécessité de rendre un service important pour les personnes qui n'ont pas de véhicule et que cela limite les déplacements notamment pour les familles qui amènent leurs enfants à l'école qui peuvent sur place prendre leur pain, décide, à l'unanimité de verser mensuellement à Mr DACHIS David une participation de 160 euros TTC. Une convention d'une durée d'un an sera signée dans ce sens.

5 - Personnel communal

Mme TRANCHANT Michèle va faire valoir ses droits à la retraite en début d'année 2017. Son temps de travail était réparti entre l'agence postale, la garderie, la cantine, les TAPS et le ménage.

Mme le Maire propose de recruter Melle GOUZY Agnès sur ce poste.

6 - Convention bibliothèque

Mme BERLIOZ Danielle présente le rapport d'activité de la bibliothèque d'où il ressort :

- une fréquentation en hausse
- Des activités et des expositions variées

- L'implication des bénévoles (6) et d'autres volontaires pour proposer des activités ou tenir des permanences est à souligner.

Elle rappelle que la convention qui nous lie avec le Département de la Loire arrive à son terme et qu'il convient de la renouveler.

Cette convention précise les conditions d'octroi de l'aide technique et financière du Département à travers les missions de la Médiathèque Départementale. Elle couvre la période 2016 -2019.

Le conseil, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer cette convention.

7 - Règlement assainissement collectif

Mme le Maire informe le Conseil que la commune doit se doter d'un règlement du service d'assainissement collectif.

Celui-ci devra comporter :

- des dispositions d'ordre général
- des indications relatives à la facturation
- des indications relatives au raccordement
- un chapitre concernant les installations privées
- un chapitre concernant les eaux assimilées domestiques
- un chapitre concernant les eaux industrielles
- un chapitre concernant les eaux pluviales

Elle présente le document élaboré avec la SAUR qui reprend les dispositions ci-dessus.

Le conseil, à l'unanimité, adopte le règlement du service d'assainissement collectif qui fera l'objet d'une diffusion auprès des usagers concernés en début d'année et sera applicable au 1er juillet 2016.

8 - Organisation des TAPS

Suite à l'harmonisation des horaires entre les 2 écoles du RPI, l'organisation des TAPS doit être repensée

- Les activités des TAPS se dérouleront à Malleval pour l'ensemble des élèves du RPI les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h 30 à 16 h 30.
- Les tarifs seront inchangés : 15 € par trimestre et par famille
- Une animatrice sera toujours mise à disposition par la SPL,
- Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention qui en fixe les modalités.
- Une note d'information sera distribuée aux familles qui devront s'inscrire rapidement afin d'organiser les activités qui seront proposées.

9 - Dénomination des rues

- Mme ROCHE Annie rappelle que la dénomination des voies et le repérage des habitations par leur numérotation est obligatoire avant l'arrivée de la fibre. Il est précisé que la numérotation sera métrique pour toute la commune sauf pour le bourg où elle sera

numérique. Il convient donc de définir le nom des voies. Une liste est proposée comprenant une soixantaine de noms.

- Le conseil municipal, à l'unanimité adopte la liste proposée.

10 - Convention partenariat avec les artisans bâtisseurs en pierres sèches

M. MARET Philippe expose au conseil que plusieurs murs de soutènement de la commune doivent être remis en état.

L'association « Artisans Bâtisseurs en pierres sèches » nous a contactés et son projet semble très intéressant pour la commune.

La convention nous liant précise les modalités de partenariat :

- Dans le cadre de la formation professionnelle continue l'organisation d'une formation « technique de construction d'une calade en pierres sèches »
- Publics concernés : artisans, salariés des entreprises du bâtiment, agents des collectivités, agriculteurs, paysagistes, demandeur d'emploi...
- Engagement de la commune : fourniture des pierres, préparation du site, repas du midi des stagiaires
- Durée de chaque stage : 5 jours
- La commune s'acquittera des frais de stage pour ses agents

Le conseil, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer cette convention

11 - Questions diverses

1 - Suite accident du Saut de Laurette : des panneaux d'information seront installés pour informer le public de la dangerosité de ce chemin.

2 - Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

M. BOUILLOUX Alain présente le rapport réalisé par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien pour l'année 2015.

Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi des efforts et des résultats du service. Il comprend les points suivants :

- Caractérisation technique du service
- Tarification de l'assainissement et recettes du service
- Indicateurs de performance
- Perspectives et investissement

A l'unanimité, le conseil valide ce rapport

3 - Installation de bancs : 4 bancs seront installés sur la commune, sur le parking de l'ancien cimetière, sous les tilleuls en face de l'office de tourisme, au terrain de tennis face à la Vallée de l'Epervier. Un quatrième emplacement reste à définir.

4 - Aire de jeux

Mme le Maire donne lecture du courrier qui nous a été adressé pour que l'on trouve un espace permettant aux enfants de se retrouver. A ce jour les enfants du village qui jouent au ballon sur la place risquent d'endommager les véhicules stationnés.

Le conseil est bien conscient de ce problème du fait du manque d'espace disponible.

Mme le Maire rencontrera les familles afin qu'une solution provisoire soit trouvée.

5 - Pose de gabions

Des gabions seront installés cette année vers le moulin à huile afin de faire une passerelle sur l'Epervier. Les scouts, cette année encore, apporteront leur soutien pendant une semaine.

6 - Demande de Monsieur POURCHET

Mr POURCHET Bruno a sollicité l'autorisation d'apposer une plaque commémorative sur le monument aux morts pour un membre de sa famille, mort en 1940 sur le front de la Somme, mobilisé dans le 13eme bataillon de chasseurs alpins. L'avis des associations d'anciens combattants a été sollicité, celui-ci est très favorable. Le Conseil municipal décide donc de répondre favorablement à cette demande.

7 - Recensement de la population

Mme le Maire informe que le recensement aura lieu en début d'année 2017